



APPEL À PROJETS

Laboratoires Vivants d'éco-innovation pour une agriculture durable dans le Bassin du Congo

Date limite de réception des candidatures : **29 avril 2024**

Contexte et enjeux

L'agriculture est au cœur du développement socio-économique du Bassin du Congo, jouant un rôle vital dans la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la préservation de l'environnement.

Cependant, les défis liés au changement climatique, à la dégradation des sols et à la pression croissante sur les ressources naturelles exigent une transition vers des pratiques agricoles durables. En effet, les pays du Bassin du Congo, sont souvent confrontés à une série de défis à surmonter, notamment des ressources surexploitées, des infrastructures inadéquates, des problèmes environnementaux, tels que la déforestation, la pollution, les systèmes inappropriés de gestion des déchets, etc.

Par ailleurs, les effets du changement climatique exacerbent cette situation, rendant d'autant plus urgente la recherche de solutions durables et inclusives, notamment dans le secteur agricole, considéré comme le principal levier socio-économique de cette région.

Dans le cadre de sa programmation 2024-2027, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) développe le projet de soutien aux initiatives environnementales dans le Bassin du Congo, qui vise à :

- (1) catalyser l'éco-innovation pour faire émerger des solutions inclusives pour une agriculture durable dans cette région ;
- (2) façonner un meilleur paysage agricole de ce bassin forestier.

C'est dans ce contexte que l'OIF, à travers sa Représentation régionale pour l'Afrique centrale (REPAC), lance un appel à projets pour encourager la création de **laboratoires vivants d'éco-innovation pour une agriculture durable dans le Bassin du Congo**.

Bassin du Congo, un poumon vert de la planète

Fixation de 25 à 30 % du carbone mondial
10 % de la réserve mondiale de biodiversité



THÈMES PRIORITAIRES

- 1. Solutions agricoles pour la résilience aux changements climatique** : Développement de pratiques agricoles résilientes aux effets du changement climatique, telles que l'agroforesterie, la gestion/conservation de l'eau et la gestion durable des terres; etc.
- 2. Éco-innovation technologique** : Intégration des technologies innovantes pour améliorer la productivité et la durabilité des systèmes agricoles (agriculture de précision, drones agricoles, applications mobiles, etc.).
- 3. Agroécologie et biodiversité** : Promotion des méthodes agroécologiques innovantes favorisant la préservation et la restauration de la biodiversité, la fertilité des sols, la conservation des ressources en eau, etc.

Catalyser l'éco-innovation pour faire émerger des solutions inclusives pour une agriculture durable et façonner un meilleur paysage agricole dans les pays du bassin du Congo.

Concept de laboratoire vivant et opportunités pour le Bassin du Congo

Dans un paysage mondial en constante évolution, l'éco-innovation est considérée comme un levier clé pour relever les défis socio-économiques et environnementaux afin de créer un avenir plus durable. Elle comporte le développement et la mise en œuvre de nouvelles idées, de nouveaux procédés, de nouveaux produits et de nouveaux services qui visent à réconcilier la poursuite du progrès tout en préservant la planète pour les générations futures.

Pour relever les défis socio-économiques et environnementaux majeurs auxquels la région du Bassin du Congo est confrontée, il est impératif de développer **des solutions inclusives et participatives** qui s'adaptent aux réalités de terrain. Cela nécessite des projets d'innovation collaborative menés dans des environnements réels, permettant ainsi de tester des pratiques et des technologies innovantes répondant aux besoins urgents tout en favorisant la transition vers des actions climatiques efficaces.

Dans cette optique, le concept de « laboratoires vivants » émerge comme une approche novatrice pour **accélérer le développement de pratiques et de technologies durables**. Il offre une opportunité unique de résoudre ces problématiques et de susciter un changement collectif positif en exploitant la créativité de divers acteurs notamment les chercheurs, entrepreneurs, décideurs et plus largement les citoyens d'un même territoire.

En suivant une approche progressive, impliquant **l'idéation, la diffusion des connaissances, le développement de prototypes et la mise en œuvre de projets pilotes**, ce concept vise à générer des innovations environnementales évolutives et impactantes.

Objectifs de l'appel à projets

L'objectif de cet appel à projets est de **soutenir la création de laboratoires vivants qui serviront d'espaces d'innovation, de démonstration et d'apprentissage pour promouvoir des pratiques agricoles durables en Afrique centrale**, en mettant l'accent sur l'éco-innovation. Ces laboratoires seront des plateformes dynamiques où les jeunes agriculteurs, les jeunes chercheurs, les innovateurs, les décideurs et les communautés locales pourront collaborer pour développer, tester et diffuser des solutions innovantes pour une agriculture plus résiliente et respectueuse de l'environnement. Au terme du présent appel, la création de **10 laboratoires vivants d'éco-innovation pour une agriculture durable** sera soutenue dans le Bassin du Congo sur la période 2024-2027.

À travers le soutien à la création de ces laboratoires vivants, l'OIF vise à :

- 1. Favoriser la recherche collaborative** et les efforts de développement qui tirent parti de l'éco-innovation pour relever les défis urgents auxquels est confrontée la durabilité agricole dans le Bassin du Congo.
- 2. Contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)**, en particulier les objectifs liés à la faim zéro, à l'action climatique et à la conservation de la biodiversité.
- 3. Créer des plateformes de partage de connaissances**, de renforcement des capacités et de transfert de technologies entre les parties prenantes, y compris les communautés locales, les jeunes chercheurs, les jeunes entrepreneurs et les décideurs.
- 4. Promouvoir l'adoption et la mise à l'échelle de pratiques durables**, de technologies et de solutions agricoles respectueuses de l'environnement qui améliorent la productivité, la résilience et la gestion de l'environnement.
- 5. Stimuler l'entrepreneuriat, l'employabilité des jeunes et les écosystèmes d'innovation** en Afrique centrale autour de l'agriculture durable, en donnant aux acteurs locaux les moyens de développer et de commercialiser des produits et services éco-innovants.



Soutien aux initiatives environnementales dans le Bassin du Congo

1 PAS DE PAUVRETÉ



2 FAIM «ZÉRO»



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Critères d'éligibilité :

Les centres de recherche, les institutions académiques et les laboratoires de recherches universitaires sont invités à soumettre leurs propositions dans le cadre de cet appel à projets. Les pays éligibles sont les suivants : le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo..

Les propositions doivent également répondre aux critères d'éligibilité suivants :

1. Critères administratifs :

- Être une entité légale enregistrée dans le pays concerné ;
- Avoir une gouvernance clairement définie, y compris des responsables désignés pour le projet.

2. Capacités financières et frais de fonctionnement:

- Démontrer des ressources financières suffisantes pour soutenir le projet sur sa durée prévue ;
- Justifier les coûts de fonctionnement et établir une limite claire pour les dépenses de fonctionnement par rapport au budget global du projet, ne dépassant pas les 20% du budget global ;

3. Structures spécialisées dans le secteur de l'agriculture durable :

- Avoir une expertise avérée dans le domaine de l'agriculture durable, démontrée par des projets antérieurs, des collaborations avec des acteurs du secteur, des publications, etc. ;
- Posséder des infrastructures adaptées (des laboratoires équipés etc.) pour la mise en place et le fonctionnement des laboratoires vivants et être qualifiées pour les activités de recherche et de développement liées à l'agriculture durable.

Sans que cela ne soit un critère de sélection, la collaboration avec des partenaires de recherche internationaux est autorisée dans le but de renforcer la qualité et l'impact des initiatives et favoriser le transfert de connaissance et de savoir-faire nord-sud et sud-sud entre les pays de l'espace francophone. Ces partenariats doivent surtout constituer des opportunités pour la mobilisation de financement complémentaire pour un passage à l'échelle des projets mis en œuvre.

Processus de candidature :

Les parties intéressées sont invitées à soumettre des propositions de projets conformément aux lignes directrices fournies par l'OIF (voir formulaire de candidature). Les propositions doivent inclure des informations détaillées sur les aspects suivants :

- **Description du projet** : Cette section présentera en détail les objectifs, la méthodologie et les résultats attendus du projet, en mettant en avant sa pertinence et son impact potentiel
- **Stratégies d'engagement et de collaboration des parties prenantes** : Elle abordera les stratégies et moyens envisagés pour impliquer et collaborer avec les différentes parties prenantes, assurant ainsi une approche participative et inclusive tout au long du projet
- **Approche technique de l'éco-innovation dans l'agriculture durable** : Cette partie exposera la méthodologie et les techniques innovantes qui seront employées pour promouvoir une agriculture durable, en mettant un accent particulier sur les pratiques respectueuses de l'environnement
- **Plans de durabilité et d'évolutivité** : Elle décrira les mesures envisagées pour assurer la pérennité et l'adaptabilité du projet après sa mise en œuvre initiale, garantissant ainsi son impact à long terme
- **Apport financier du bénéficiaire** : Cette section précisera la contribution financière du bénéficiaire, qui devra représenter au moins 20% du budget global du projet, démontrant ainsi son engagement et sa capacité à soutenir l'initiative.

- **Proposition de partenaires:** Elle identifiera les partenaires potentiels, tant locaux qu'internationaux, et décrira leur contribution envisagée au projet, mettant en lumière les synergies et les avantages de cette collaboration.
- **Participation et implication des jeunes chercheurs et innovateurs :** Cette partie mettra en avant les approches visant à encourager la participation et l'implication des jeunes chercheurs et innovateurs dans le projet, offrant ainsi des opportunités de développement professionnel et de renforcement des capacités
- **Répartition du budget et sources de financement :** Enfin, cette section détaillera la répartition prévue du budget entre les différentes activités du projet, ainsi que les sources de financement envisagées, assurant ainsi une gestion transparente et efficace des ressources financières.
- **Annexes :** Fournir une preuve d'existence juridique au sein d'un des pays ciblés par l'appel à projets et toute preuve des financements antérieurs.



Informations pratiques

Date limite de soumission des propositions

29 avril 2024 à 23h59, heure de Libreville (Gabon)

Adresse d'envoi

repac@francophonie.org



Critères de sélection :

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- ▶ Innovation : Originalité et créativité de l'approche proposée.
- ▶ Impact : Potentiel d'impact positif sur l'agriculture durable et les communautés locales en particulier les femmes et les jeunes.
- ▶ Durabilité : Viabilité à long terme du laboratoire vivant proposé.
- ▶ Partenariats : Collaboration avec des acteurs locaux, y compris les agriculteurs, les organisations de la société civile, les institutions de recherche et les autorités gouvernementales.

Modalités de financement :

- ▶ Des subventions seront accordées aux projets sélectionnés d'une valeur maximale de 65 000 euros par projet, couvrant les coûts liés à la mise en place et au fonctionnement des laboratoires vivants. Le ratio utilisé de la subvention par rapport aux ressources humaines et aux frais de gestion ne doit pas excéder les 15%.
- ▶ Une contribution financière d'au moins 20 % est requise du bénéficiaire principal du projet et qui peut être évaluée en contribution en nature.
- ▶ La recherche de financements additionnels auprès d'autres partenaires locaux ou internationaux sera un atout pour le porteur du projet et devra se faire en concertation avec l'OIF.
- ▶ Les montants des subventions seront déterminés en fonction des besoins spécifiques de chaque projet, avec une attention particulière accordée à la justification des dépenses et à la gestion efficace des ressources.

Calendrier :

- ▶ Date de lancement de l'appel à projets : **18 mars 2024**
- ▶ Date limite de soumission des propositions : **29 avril 2024**
- ▶ Annonce des résultats : **03 juin 2024**

Comment soumettre une proposition :

Les propositions doivent être soumises par voie électronique à l'adresse suivante : repac@francophonie.org, au plus tard le 29 avril 2024 à 23h59, heure de Libreville (Gabon). Elles doivent être rédigées en **français**.

Contact :

Pour toute question, veuillez contacter :

M. Foued EL AYNI

Spécialiste de programme

Représentation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour l'Afrique centrale (REPAC)

Courriel : Foued.El-Ayni@francophonie.org



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 88 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 321 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII^e Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Elle a été reconduite dans ses fonctions lors du XVIII^e Sommet de la Francophonie, en novembre 2022, à Djerba (Tunisie).



Représentation de l'OIF en Afrique centrale

941 avenue Paul Moukambi, Haut de Gué-Gué, Libreville, Gabon

+241 11739608

repac@francophonie.org

www.francophonie.org